

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - ZAC BASTIDE NIEL
 **Convention de financement d'études CUB-CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS**
 APPROBATION

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0453 en date du 10 juillet 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC Bastide Niel.

Les principaux objectifs de cette opération d'aménagement, tels qu'approuvés lors de sa création, résident en la création d'un éco-quartier durable et dense de centre-ville, mixte tant sur le plan social que sur celui des fonctions, fondé sur la préservation de l'organisation spatiale et d'éléments patrimoniaux du site, et constituant l'amorce d'un renouvellement urbain durable à une plus vaste échelle territoriale.

Plus spécifiquement, des objectifs d'aménagement durable poursuivis par la Communauté urbaine sur ce site ont été déterminés:

- du point de vue des déplacements : renforcer l'accessibilité du quartier, un transit contrôlé, un stationnement maîtrisé et organisé, favoriser les déplacements doux et les transports en commun,
- du point de vue du paysage et de la biodiversité,
- en matière de gestion de l'eau : prise en compte du risque inondation, perméabilité du sol, réutilisation des eaux pluviales et réduction des consommations d'eau potable,
- concernant le volet énergie : limitation des consommations énergétiques des bâtiments, utilisation du climat dans la conception du plan d'aménagement et du bâti, possibilité de développer des énergies renouvelables,
- en matière de déchets : favoriser le tri, optimiser la collecte, favoriser le recyclage sur place des déchets verts, favoriser les matériaux recyclables et durables pour les espaces libres et dans les bâtiments.

C'est ainsi que le site de Bastide Niel a été sélectionné en 2009 dans le cadre de l'appel à projets éco quartiers lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations, et ce parmi 13 projets d'écoquartiers à l'échelle nationale. Le choix des projets concernés s'est fondé sur la prise en compte des objectifs de promotion du logement social et de réduction de charges pour les occupants, de mixité fonctionnelle du site et de relance économique, de réduction des déplacements et des émissions de carbone.

La Caisse des Dépôts accompagne les projets d'aménagement urbain sélectionnés par différents outils, parmi lesquels le co-financement des études d'ingénierie. Le projet de la ZAC Bastide Niel étant à ce jour au stade de la conception et de la mise au point, la Caisse des Dépôts propose de mobiliser 80 000 euros affectés au co-financement des études d'ingénierie, ces crédits étant à engager avant la fin de l'année 2010.

A ce jour, deux études d'ingénierie sont sur le point de débiter dans le cadre de la mise au point du projet urbain de la ZAC Bastide Niel, le financement de la Caisse des Dépôts pouvant ainsi être affecté à leur réalisation :

- l'étude hydraulique sur le volet inondation, qui sera réalisée à l'échelle du bassin versant, ayant pour objet une meilleure connaissance et prévention du risque inondation, le développement des outils permettant de développer une culture du risque. Ses conclusions devront être prises en compte lors de la conception du projet urbain par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Son coût est estimé par les services à environ 70 000 euros HT et pourrait être financé à hauteur de 30 000 € par la Caisse des Dépôts,
- la mission de définition du projet urbain (établissement d'un plan guide et mise en place d'un système de management d'opération) dans le cadre du premier marché subséquent de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine conclu avec l'équipe de MVRDV. Son coût maximum, avant toute négociation, s'élevant à 1 830 000 HT €, et pour lequel une participation de 50 000 € pourrait être également versée par la Caisse des Dépôts.

Le versement de ce financement est soumis à la signature préalable d'une convention à conclure entre la Communauté Urbaine et la Caisse des Dépôts pour ces deux études.

Ladite convention a ainsi pour objet d'établir les modalités du suivi par la Caisse des Dépôts de l'avancement des études, sa participation aux comités de pilotage des études, les modalités de versement de la participation financière ainsi que la clarification des droits de propriété intellectuelle.

Par conséquent, il est vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention de financement des deux études d'ingénierie du projet urbain de Bastide Niel à conclure avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2009/0453 du 10 juillet 2009 approuvant la création de la ZAC Bastide Niel,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre l'accompagnement de l'élaboration du projet urbain de Bastide Niel par la Caisse des Dépôts et Consignations, il est nécessaire d'approuver une convention de financement des deux études relatives à la définition du projet urbain et au risque inondation.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de financement conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement des études relatives à la définition du projet urbain et au risque inondation, menées dans le cadre de la ZAC Bastide Niel.

ARTICLE 2 :

Le versement des deux subventions est prévu au Budget Principal des exercices 2010 et suivants,

Pour l'étude urbaine :

Chapitre 13 – Fonction 8241 - Compte 1328 – CRB D710 - Programme HB 32

Pour l'étude risque inondation :

Chapitre 13 - Fonction : 8330 - Compte 1321 - CRB D400 - Programme OC05 - Axe 4EN7.0

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2010

M. MICHEL DUCHENE